

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne la prise du contrôle conjoint par « Azur Innovation Fund » et « CDG Invest SA» de la société « LNKO SARL » à travers l'acquisition respectivement de 16,63% et 3,42% additionnels de son capital et de ses droits de vote associés

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées:

- L'Acquéreur 1 : « Azur Innovation Fund » ;
- L'Acquéreur 2 : « CDG Invest SA » ;
- La cible : « LNKO SARL ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Le marché de la distribution et la vente au détail des lunettes.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 16 septembre 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu une notification d'une opération de concentration économique consistant en une prise du contrôle conjoint par « Azur Innovation Fund » et « CDG Invest SA » de la société « LNKO SARL » à travers l'acquisition respectivement de 16,63% et 3,42% additionnels de son capital et de ses droits de vote associés.

L'opération entraîne le passage du contrôle conjoint de « LNKO SARL » par « CDG Invest SA » et « LNKO USA », à un contrôle conjoint de « LNKO SARL » exercé par « CDG Invest SA », « LNKO USA » et « Azur Innovation Fund ».

« Azur Innovation Fund » est un fonds d'investissement sous forme d'organisme de placement collectif en capital, qui a comme vocation de faire des prises de participation dans des startups marocaines innovantes.

« CDG Invest SA » est une société anonyme de droit marocain qui opère essentiellement dans l'acquisition et la gestion de fonds d'investissement et la détention de parts dans le capital de sociétés tant au Maroc qu'à l'étranger. Il s'agit d'une filiale détenue entièrement par la Caisse de Dépôt et de la Gestion.

La société « LNKO SARL » est active dans le marché de la distribution et la vente au détail des lunettes.

Fait à Rabat le 5 septembre 2024